

Tableau des cotisations 2018

statut	IM	cotisation	Montant réellement déboursé après application du crédit d'impôt de 66%
FONCTIONNAIRES TITULAIRES	Supérieur à 650	126 €	42.84 €
	Entre 551 et 650	94 €	61.96 €
	Entre 401 et 550	77 €	26.18 €
	Entre 301 et 400	66 €	22.44 €
	Jusqu'à 300	60 €	20.40 €

statut	groupe	cotisation	Montant réellement déboursé après application du crédit d'impôt de 66%
STATUT UNIFIE	I	126 €	42.84 €
	II	94 €	61.96 €
	III	77 €	26.18 €
	IV	66 €	22.44 €
	V	60 €	20.40 €

statut	catégorie	cotisation	Montant réellement déboursé après application du crédit d'impôt de 66%
CONTRACTUELS	A	77 €	26.18 €
	B	66 €	22.44 €
	C	60 €	20.40 €

Si vous êtes à temps partiel, le montant de la cotisation est au prorata de votre temps de travail

(exemples : fonctionnaire d'IM>650, à temps partiel 80% : 101€ au lieu de 126€
contractuel de catégorie B, à temps partiel 50% : 33€ au lieu de 66€)

	cotisation	Montant réellement déboursé après application du crédit d'impôt de 66%
RETRAITES	35 €	11.90 €
NOUVEL ADHERENT	40 € *	13.60 €

* tarif pour l'année civile (pour une adhésion en cours d'année, le tarif est proratisé au nombre de mois d'adhésion : par exemple, pour une adhésion en avril, la cotisation est de $40/12 \times 9 = 30$ €)

Règlement

- **par chèque** : à libeller à l'ordre de CFTC-MAE
à joindre au bulletin d'adhésion

Possibilité de régler en 4 chèques maximum en indiquant les dates d'encaissement souhaitées (au plus tard le 15/12/18)

Tous les chèques doivent être adressés en un seul et même envoi, avec le bulletin d'adhésion.

- **par virement bancaire** : pour obtenir le RIB du syndicat, merci de contacter nos représentants au 01 73 30 27 06 ou par mail cftc-mae@franceagrimer.fr